

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

**CONSEIL DE PARIS**  
**Conseil Municipal**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 DICOM 12** Convention de prêt d'œuvres pour l'exposition «C'étaient des enfants».

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de prêt d'œuvres (jointe en annexe) pour l'exposition «C'étaient des enfants »

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9<sup>ème</sup> Commission,

Delibéré :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de prêt d'œuvres avec le Mémorial de la Shoah, pour l'exposition « C'étaient des enfants».

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de prêt d'œuvres avec le Mémorial de la Shoah, pour l'exposition « C'étaient des enfants», jointe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention.